

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BOWLING ET DE SPORT DE QUILLES**  
représentée par son président, Monsieur Daniel GRANDIN  
désignée ci-dessous par la fédération,  
*N° SIRET : 785 683 533 00042*

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 142 586 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 59 711 €, le solde restant s'élève à 82 875 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

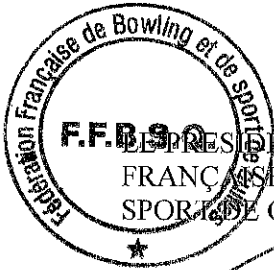
Ce montant intègre une subvention d'un montant de **25 376 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **23 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **165 586 €**.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE BOWLING ET DE  
SPORTS DE QUILLES

*J. CRANGIN*

VISE LE 19/08/2015 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101307808

Fait à Paris le

11 MARS 2015

Pour le ministre de la ville,  
de la jeunesse et des sports  
LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

*CS*  
Claude SAGNAC

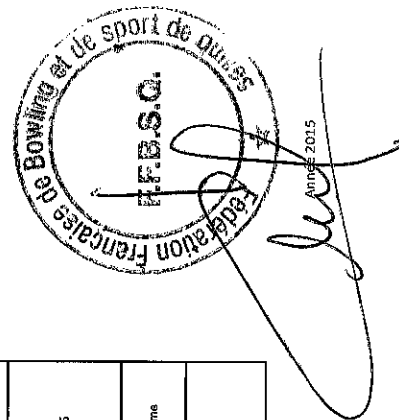
## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire



Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		23-67	24 198	26 000	25 900	26 700	26 600	26 600	26 600	26 600	26 700
Nombre de licences											
Nombre de licences		64	39	500	500	500	500	500	500	500	500
Nombre total de licences et d'ATP		24 831	24 207	26 500	26 000	26 200	26 100	26 100	26 100	26 200	26 200
Nombre et taux de licences féminines		4993 (21,23%)	5118 (21,18%)	4780 (18,42%)	5000 (19,61%)	5200 (20,23%)	5100 (19,92%)	5100 (19,92%)	5100 (19,92%)	5200 (20,23%)	5200 (20,23%)
Nombre et taux de licences en ZUS		528 (2,25%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		1322 (5,49%)	(%)	1822 (7,29%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		0	15	72							
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
Sollicité financièrement		47,24	0	45,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %	50,0 %
Construire le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
Rang sportif de la France		0	17	25	20	15	15	15	15	15	10
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
Taux de suivi médical complet - SHN		78,57%	%	99%	99%	98%	98%	98%	98%	98%	98%
Taux de suivi médical complet - Espoirs		68,67%	%	75%	75%	85%	85%	85%	85%	85%	85%
Emplois et emploi											
Nombre d'emplois d'évent		1	1	2							
Letres de missions signées dans CTS-Mob											
Nombre et taux de lettres de missions signées		1 (20%)	1 (20%)	100%	%	%	%	%	%	%	%
Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1		N+2	
Objectif		Réalisé		Cible		Cible		Cible		Cible	
Certification Fédération ISO 140001 et rapprochement des disciplines et services fédéraux		0	10	5	7	10	12	10	12	12	12
Développer la pratique sportive des jeunes		2	0	5	7	8	9	8	9	9	9
développer la pratique féminine, favoriser la représentation féminine dans l'encadrement technique et bénévoles, ainsi que dans les fonctions élites		30%	40%	40%	45%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
accroître la notoriété de la Fédération		4	10	8	10	12	15	12	15	15	15
poursuivre l'effort de formation et augmenter le nombre de clubs fédéraux, mise en place d'un CQP		20		30	25	25	25	25	25	25	25
Accompagner la structuration fédérale		20	20	22	23	23	23	23	23	23	23
Développer les actions sport santé et le suivi médical des SHN		2	3	3	4	5	5	5	5	5	5
Améliorer le suivi des sportifs		5	5	10	15	20	25	20	25	25	25
Améliorer le rang sportif de la F		25ème	20ème	20ème	18ème	15ème	12ème	15ème	12ème	12ème	12ème
Optimiser le fonctionnement du pôle F au CREPS de Toulouse		4	7	5	6	6	6	6	6	6	6

## Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>certification fédération ISO 140001</b>				
<b>rapprochement des disciplines et services fédéraux</b>	<b>5 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>5 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	5 000 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €
<b>Développer la pratique sportive des jeunes</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>2 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>développer la pratique féminine, favoriser la représentation féminine dans l'encadrement technique et bénévole, ainsi que dans les fonctions électives</b>	<b>2 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>2 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 000 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	2 500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €
<b>Accompagner la structuration fédérale</b>	<b>134 000 €</b>	<b>50 500 €</b>	<b>49 876 €</b>	<b>84 124 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>102 000 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>80 000 €</b>
Structuration fédérale	102 000 €	22 000 €	22 000 €	80 000 €
<b>Action 2</b>	<b>26 000 €</b>	<b>26 000 €</b>	<b>25 376 €</b>	<b>624 €</b>
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	26 000 €	26 000 €	25 376 €	624 €
<b>Action 4</b>	<b>6 000 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>3 500 €</b>
Professionnalisation de l'activité	6 000 €	2 500 €	2 500 €	3 500 €
<b>accroître la notoriété de la fédération</b>	<b>13 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>8 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>13 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>8 000 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	13 000 €	5 000 €	5 000 €	8 000 €
<b>Améliorer le rang sportif de la F</b>	<b>133 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>52 400 €</b>	<b>80 600 €</b>
<b>Action 2</b>	<b>133 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>52 400 €</b>	<b>80 600 €</b>
Aides personnalisées (AP)	23 000 €	23 000 €	23 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	80 000 €	38 000 €	15 000 €	65 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	30 000 €	19 000 €	14 400 €	15 600 €
<b>Optimiser le fonctionnement du pôle F au CREPS de Toulouse</b>	<b>35 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Action 2</b>	<b>35 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>20 000 €</b>
Parcours de l'excellence sportive (PES)	35 000 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €
<b>Améliorer le suivi des sportifs</b>	<b>4 000 €</b>	<b>2 300 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 000 €</b>
<b>Action 2</b>	<b>3 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 000 €</b>
Parcours de l'excellence sportive (PES)	3 000 €	1 500 €	0 €	3 000 €
<b>Action 3</b>	<b>1 000 €</b>	<b>800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 000 €</b>
Accompagnement sanitaire préventif	1 000 €	800 €	0 €	1 000 €
<b>Développer les actions sport santé et le suivi médical des SHN</b>	<b>22 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>8 810 €</b>	<b>13 190 €</b>
<b>Action 3</b>	<b>22 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>8 810 €</b>	<b>13 190 €</b>
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	19 000 €	11 000 €	8 810 €	10 190 €
Promotion des APS comme facteur de santé	3 000 €	1 000 €	0 €	3 000 €
<b>poursuivre l'effort de formation et augmenter le nombre de cadres fédéraux mise en place d'un CQP</b>	<b>22 500 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>4 500 €</b>
<b>Action 4</b>	<b>22 500 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>4 500 €</b>
Formations fédérales	15 000 €	13 000 €	13 000 €	2 000 €
Professionnalisation de l'activité	7 500 €	5 000 €	5 000 €	2 500 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 800 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 800 €</b>
Programmes d'échanges internationaux	1 800 €	1 000 €	0 €	1 800 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>	<b>28 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>16 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>24 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	24 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
<b>Action 2</b>	<b>4 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 000 €</b>
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	4 000 €	2 000 €	0 €	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>402 800 €</b>	<b>202 300 €</b>	<b>165 586 €</b>	<b>237 214 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

23 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

142 586 €

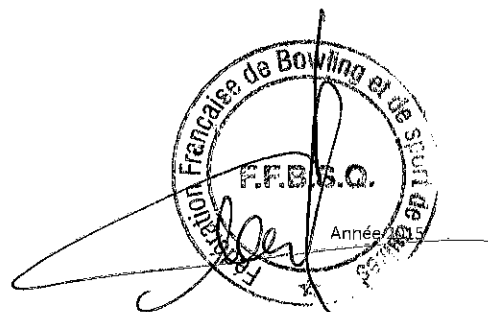
Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61(indemnité des CTS)

25 376 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

117 210 €



MINISTRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE BOWLING ET DE SPORTS DE QUILLES

## Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 25 376 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
	Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

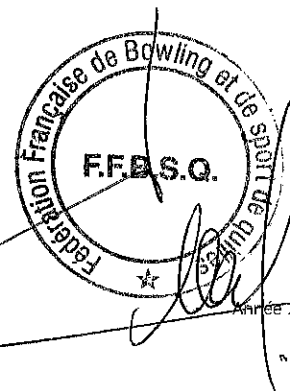
Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée		
		oui	non	2015		
CHOPINAUD Michel	DTN	X		7 729 €		
COURAULT Eric	EN	X		4 726 €		
SERRADEIL Patrice	EN	X		4 726 €		
THOBOR Virginie	CMN		X	945 €		

TOTAL 18 126 €

+ charges correspondantes 7 250 €

**Total de la subvention 25 376 €**



# Crédit Mutuel

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

**Identifiant national de compte bancaire**

Banque	Guichet	N° compte	Clé
10278	06061	00012883545	24

Domiciliation
<b>CCM LONGJUMEAU CHAMPLAN</b>

**Identifiant international de compte bancaire**

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8060	6100	0128	8354	524

BIC (Bank Identifier Code)
<b>CMCIFR2A</b>

**Domiciliation**  
 CCM LONGJUMEAU CHAMPLAN  
 17 A PLACE DE BRETTE  
 91160 LONGJUMEAU  
 Tél : 08 20 09 99 18

**Titulaire du compte (Account Owner)**  
 F.F.B.S.Q.

BP 73  
 91351 GRIGNY CEDEX

*Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements sur votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.*

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ